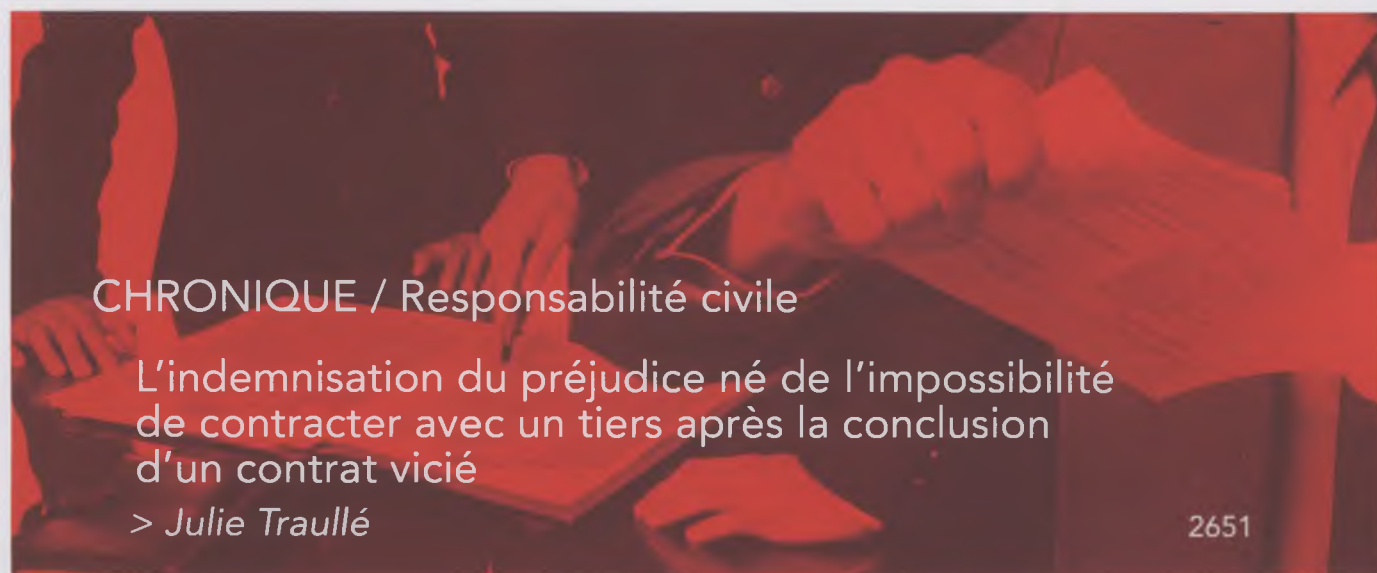


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
189^e année
21 novembre 2013
n° 40 / 7577^e
pages 2633 à 2688



CHRONIQUE / Responsabilité civile

L'indemnisation du préjudice né de l'impossibilité
de contracter avec un tiers après la conclusion
d'un contrat vicié

> Julie Traullé

2651

ÉDITO

2633 Autant en emporte le temps!, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 2637 Crédit à la consommation : consultation du FICP et vérification de la solvabilité de l'emprunteur
- 2638 Revendication : reconnaissance par le liquidateur du droit de propriété
- 2639 Déclaration des créances (délai) : indemnité de résiliation du contrat
- 2640 Vérification des créances (dispense) : insuffisance d'actif
- 2641 Procédure d'insolvabilité secondaire : responsabilité pour insuffisance d'actif
- 2645 Voie de recours (chambre de l'instruction) : débat contradictoire sur une pièce nouvelle
- 2647 Rétention d'étrangers : validation des audiences délocalisées

POINT DE VUE

2649 Loteries publicitaires : d'un assouplissement à l'autre ?, *Etienne Petit*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2658 **Panorama** : Dommage corporel, *Mireille Bacache, Anne Guégan-Lécuyer et Stéphanie Porchy-Simon*
- 2673 **Notes** : Des innocents oubliés, victimes de la prescription, *note sous Crim. 16 oct. 2013, Yves Mayaud*
- 2678 Délogement et relogement des Roms : la France dans le collimateur de la CEDH, *note sous CEDH 17 oct. 2013, Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly*
- 2682 L'effet de la clause réputant la contribution aux charges du mariage de chacun des époux remplie, *note sous Civ. 1^{re}, 25 sept. 2013, Aurélien Molière*

ENTRETIEN

2688 Jean-Daniel Lachkar - L'e-justice, un pari majeur pour les professionnels du droit

DALLOZ

321340

9 782993 213407

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHULLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cédex

Dépôt légal - Novembre 2013

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

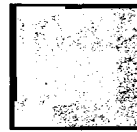
Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient
un encart broché « Année reliée + Recueil »
et un encart jeté « 4P Dossier doc »

SOMMAIRE



ÉDITO par Félix Rome
2633 Autant en emporte le temps !



ACTUALITÉS

2636

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Contrats d'enseigne: exercice du droit de préemption

Consommation

Crédit à la consommation: consultation du FICP et vérification de la solvabilité de l'emprunteur, *Ti Nogent-sur-Marne*, 10 sept. 2013

Contrat d'affaires

Sous-traitance industrielle: responsabilité du maître de l'ouvrage, *Com.* 5 nov. 2013

Entreprise en difficulté

Revendication: reconnaissance par le liquidateur du droit de propriété, *Com.* 5 nov. 2013

Déclaration des créances (délai): indemnité de résiliation du contrat, *Com.* 5 nov. 2013

Déclaration des créances (délai): allongement pour les créanciers étrangers, *Com.* 5 nov. 2013

Vérification des créances (dispense): insuffisance d'actif, *Com.* 5 nov. 2013

Liquidation judiciaire sur saisine d'office (Polynésie): inconstitutionnalité du dispositif, *Cons. const.*, 15 nov. 2013

Procédure d'insolvabilité secondaire: responsabilité pour insuffisance d'actif, *T. com. Nanterre*, 24 oct. 2013

Licenciements (redressement judiciaire): consultation obligatoire du comité d'entreprise, *Com.* 5 nov. 2013

2642

DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Réduction d'une libéralité: calcul de l'indemnité de rapport, *Civ. 1^{re}*, 6 nov. 2013

Contestation de paternité: point de départ du délai quinquennal, *Civ. 1^{re}*, 6 nov. 2013

Créance de salaire différé: participation effective à l'activité professionnelle, *Civ. 1^{re}*, 6 nov. 2013

2643

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise: vérification de la conformité, *Civ. 3^e*, 6 nov. 2013

2643

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Statut de réfugié: admission des homosexuels persécutés, *CJUE* 7 nov. 2013
Assurance protection juridique: libre choix d'un avocat, *CJUE* 7 nov. 2013

2644

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Défaillance mécanique d'un véhicule: rejet de la force majeure, *Crim.* 6 nov. 2013
Récidive criminelle: condamnations justifiant l'aggravation de peine, *Crim.* 6 nov. 2013

Procédure pénale

Interdiction de territoire (relèvement): juridiction compétente, *Crim.* 6 nov. 2013
Voie de recours (chambre de l'instruction): débat contradictoire sur une pièce nouvelle, *Crim.* 6 nov. 2013
Identification de titulaires d'adresses e-mail: périmètre des réquisitions, *Crim.* 6 nov. 2013
Opposition à l'exécution d'une ordonnance pénale (recevabilité): conditions de forme, *Crim.* 5 nov. 2013
Garde à vue: droit à l'avocat sur demande à tout moment, *Crim.*, 5 nov. 2013
Garde à vue de mineur: situation de contrainte (audition par un OPJ), *Crim.* 6 nov. 2013
Mandat d'arrêt européen: omission du procès-verbal des déclarations, *Crim.* 6 nov. 2013

2647

DROIT PUBLIC

Droit administratif

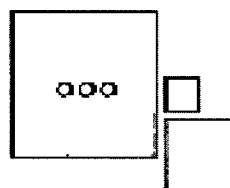
Rétention d'étrangers: validation des audiences délocalisées, *Paris*, 16 oct. 2013

2648

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Contrat à durée déterminée: portée de la requalification, *Soc.* 6 nov. 2013
Chèque emploi: rupture du contrat de travail selon le droit commun, *Soc.* 6 nov. 2013
Sécurité sociale
Assurance vieillesse: bénéfice de la majoration pour éducation des enfants, *Civ. 2^e*, 7 nov. 2013

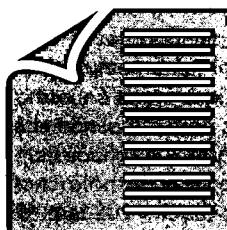


POINT DE VUE

2649

Loteries publicitaires: d'un assouplissement à l'autre?

par Etienne Petit



ÉTUDES ET COMMENTAIRES



CHRONIQUE

2651

L'indemnisation du préjudice né de l'impossibilité de contracter avec un tiers après la conclusion d'un contrat vicié
par Julie Traullé

PANORAMA

2658

Dompage corporel
octobre 2012 - septembre 2013
par Mireille Bacache, Anne Guégan-Lécuyer
et Stéphanie Porchy-Simon

NOTES

2673

Des innocents oubliés, victimes de la prescription, *note sous Crim. 16 oct. 2013*
par Yves Mayaud

2678

Délogement et relogement des Roms: la France dans le collimateur de la CEDH, *note sous CEDH 17 oct. 2013*
par Jean-Pierre Marguénaud et Jean Mouly

2682

L'effet de la clause réputant la contribution aux charges du mariage de chacun des époux remplie, *note sous Civ. 1^{re}, 25 sept. 2013*
par Aurélien Molière



ENTRETIEN

2688

Jean-Daniel Lachkar - L'e-justice, un pari majeur pour les professionnels du droit

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).